MAIRIE DE BESANÇON



## **EXTRAIT DU REGISTRE**

### des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme IIva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET:** 35 - Forêts Communales - Ajournement de coupes prévues à l'état d'assiette 2017

#### Forêts communales

# Ajournement de coupes prévues à l'état d'assiette 2017

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

Le programme et la destination des coupes prévues pour l'année 2017 dans les forêts communales a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 12 décembre 2016.

Plusieurs éléments de contexte conduisent à ajourner un certain nombre de coupes prévues dans cette délibération. Cette pratique d'ajournement, courante, doit désormais faire l'objet d'une délibération conformément au décret 2015-678 du 16 juin 2015.

Il est proposé d'ajourner les parcelles suivantes :

Parcelle résineuse du bois d'Aglans:

Parcelle n° 1 : cette parcelle est ajournée dans l'attente de précisions concernant les obligations liées au plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Besançon-La Vèze.

Parcelles feuillues de la forêt de Chailluz :

Parcelle n° 21 : l'ouverture de cloisonnement prévue en amont du renouvellement est remplacée par des interventions de gestion du sous-bois sur une partie de la parcelle pour favoriser l'installation de semis.

Parcelles 127, 129, 40, 42, 44 : les cloisonnements à créer en amont de l'exploitation de l'ensemble de la parcelle ne sont pas, ou pas entièrement réalisés.

Parcelles 128 et 140 : attente de l'effet de l'ouverture des cloisonnements sur la régénération.

Parcelle 176af : la gestion sylvicole d'un ensemble de parcelles du secteur doit être actualisée dans le cadre de la révision du plan d'aménagement

#### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'ajournement de l'exploitation des parcelles forestières citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver l'ajournement de l'exploitation de parcelles forestières.

Préfecture du Doubs

0 3 JUIL, 2017

Pour extrait conforme, Pour le Maire, La Première Adjointe,

Rapport adopté à l'unanimes u le

Pour: 55 Contre: 0 Abstention: 0 Controle de légalité

Danielle DARD.